



**délibération :
D_2022_2_18**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 53

**Objet : Adoption du
Budget Port de Bray-
sur-Seine 2022**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil
Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des
Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger,
Le Président.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc,
Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame
JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc,
Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS
Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame
SOSINSKI Sandrine, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles,
Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur
LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure,
Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur
GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier,
Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT
Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame
PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY
André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE
RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame
FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame RIBAUT Marie-Pierre,
Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-
Pierre
Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur CAPMARTY André

Absent(s) : Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine,
Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur
POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne,
Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE
Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur
CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-
Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis,
Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO
Agnès, Monsieur PACHOT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles relatifs au vote du budget,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 mars 2022,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2022,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre, en section Fonctionnement et en section Investissement,

Considérant,

- Que chaque conseiller communautaire a été destinataire d'un projet de maquette budgétaire, au titre du
budget Port de Bray-sur-Seine pour l'exercice 2022, joint à la convocation pour la présente séance,

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022

ID : 077-200040251-20220329-BP20220329D18-BF

- Que le budget est équilibré en dépenses et en recettes,

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 28 852,80€

RECETTES : 28 852,80€

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 35 000€

RECETTES : 35 000€

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter le budget Port de Bray-sur-Seine 2022 tel qu'il lui a été présenté.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président
Roger DENORMANDIE